

**Conférence des Parties agissant comme
réunion des Parties à l'Accord de Paris****Rapport de la Conférence des Parties agissant comme
réunion des Parties à l'Accord de Paris sur les travaux
de sa sixième session, tenue à Bakou
du 11 au 24 novembre 2024****Première partie : Délibérations**

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	5
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	6
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	6
A. Adoption de l'ordre du jour	6
B. Élection de membres supplémentaires au Bureau.....	8
C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires.....	9
D. Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs	11
E. Participation.....	11
F. Documentation.....	11
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour).....	11
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	11
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	12
IV. Questions relatives au bilan mondial (Point 4 de l'ordre du jour).....	12
A. Éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble.	12
B. Rapport du dialogue annuel sur le bilan mondial annuel visé au paragraphe 187 de la décision 1/CMA.5	13
V. Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste (Point 5 de l'ordre du jour).....	13



VI.	Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes (Point 6 de l'ordre du jour).....	13
VII.	Autres directives sur les caractéristiques des contributions déterminées au niveau national, visées au paragraphe 26 de la décision 1/CP.21 (Point 7 de l'ordre du jour).....	14
VIII.	Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement parties pour la notification et le renforcement des capacités (Point 8 de l'ordre du jour).....	14
IX.	Questions relatives à l'adaptation (Point 9 de l'ordre du jour).....	15
	A. Objectif mondial en matière d'adaptation.....	15
	B. Rapport du Comité de l'adaptation.....	15
	C. Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement.....	15
X.	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et rapport annuel commun de son comité exécutif et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques (Point 10 de l'ordre du jour).....	16
XI.	Questions relatives au financement (Point 11 de l'ordre du jour).....	16
	A. Nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique.....	16
	B. Questions relatives au Comité permanent du financement.....	17
	C. Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat.....	17
	D. Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial.....	18
	E. Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds.....	18
	F. Arrangements entre la Conférence des Parties, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices.....	18
	G. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation.....	18
	H. Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord.....	19
	I. Rapport des pays développés parties sur le doublement de leur contribution collective au financement de l'action climatique des pays en développement parties pour l'adaptation d'ici à 2025, par rapport au niveau de 2019.....	19
	J. Dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision 1/CMA.5.....	19
XII.	Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies (Point 12 de l'ordre du jour)...	20
	A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques.....	20
	B. Programme de mise en œuvre des technologies.....	20
XIII.	Questions relatives au renforcement des capacités (Point 13 de l'ordre du jour).....	21
XIV.	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre (Point 14 de l'ordre du jour).....	21

XV.	Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris (Point 15 de l'ordre du jour).....	21
A.	Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 2/CMA.3	21
B.	Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris et mentionné dans la décision 3/CMA.3	22
C.	Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3	22
XVI.	Questions relatives au comité institué pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord de Paris, visé au paragraphe 2 de l'article 15 de l'Accord (Point 16 de l'ordre du jour).....	23
XVII.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 17 de l'ordre du jour).....	23
XVIII.	Réunion de haut niveau (Point 18 de l'ordre du jour).....	24
XIX.	Questions diverses (Point 19 de l'ordre du jour).....	24
XX.	Clôture de la session (Point 20 de l'ordre du jour).....	24
Annexes		
	Membres des Bureaux.....	26

Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa sixième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa sixième session

[FCCC/PA/CMA/2024/17/Add.1](#)

Décision

- 1/CMA.6 Nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique
- 2/CMA.6 Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes
- 3/CMA.6 Objectif mondial en matière d'adaptation
- 4/CMA.6 Questions relatives aux démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris
- 5/CMA.6 Directives concernant le mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris
- 6/CMA.6 Directives supplémentaires concernant le mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris
- 7/CMA.6 Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3

FCCC/PA/CMA/2024/17/Add.2

Décision

- 8/CMA.6 Questions relatives au Comité permanent du financement
- 9/CMA.6 Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat
- 10/CMA.6 Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial
- 11/CMA.6 Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds
- 12/CMA.6 Arrangements entre la Conférence des Parties, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices
- 13/CMA.6 Questions relatives au Fonds pour l'adaptation
- 14/CMA.6 Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord
- 15/CMA.6 Rapport des pays développés parties sur le doublement de leur contribution collective au financement de l'action climatique des pays en développement parties pour l'adaptation d'ici à 2025, par rapport aux niveaux de 2019

FCCC/PA/CMA/2024/17/Add.3

Décision

- 16/CMA.6 Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et rapport annuel commun de son comité exécutif et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques
- 17/CMA.6 Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques pour faciliter l'application de l'Accord de Paris
- 18/CMA.6 Programme de mise en œuvre des technologies
- 19/CMA.6 Deuxième examen du Comité de Paris sur le renforcement des capacités
- 20/CMA.6 Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour 2024
- 21/CMA.6 Apport d'un appui financier et technique aux pays en développement parties pour la notification et le renforcement des capacités
- 22/CMA.6 Questions relatives aux impacts des mesures de riposte mises en œuvre
- 23/CMA.6 Questions relatives au comité institué pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord de Paris, visé au paragraphe 2 de l'article 15 de l'Accord

Résolution

- 1/CMA.6 Expression de gratitude au Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan et à la population de la ville de Bakou

Abréviations et acronymes

CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 16 de l'Accord de Paris, la sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) s'est tenue au stade de Bakou, à Bakou (Azerbaïdjan), du 11 au 24 novembre 2024¹. Mukhtar Babayev (Azerbaïdjan), Président de la sixième session de la CMA, a ouvert la session le 11 novembre.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1^{re} séance², la CMA a examiné le document [FCCC/PA/CMA/2024/1/Add.1](#), dans lequel figure l'ordre du jour provisoire supplémentaire. Le Président a rappelé les éléments sur lesquels les Parties s'étaient accordées concernant l'adoption des ordres du jour des sessions des organes directeurs et subsidiaires, et qui avaient été définis à la reprise de la 1^{re} séance de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties (COP), le 11 novembre³.

3. Le Président a proposé que l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la sixième session de la CMA soit modifié pour tenir compte de ces éléments, les points 11 k), 17 et 18 étant supprimés.

4. En ce qui concerne le point intitulé « Dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision [1/CMA.5](#) », le Président a proposé de le maintenir sous le point 11 de l'ordre du jour intitulé « Questions relatives au financement », en l'accompagnant de la note de bas de page suivante, identique à celle qui figure dans l'ordre du jour provisoire de la sixième session de la CMA⁴ : « L'inscription de la question à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'issue de l'examen, dans le cadre des travaux du SBI, des questions relatives aux modalités du dialogue ». Il a assuré les Parties qu'il organiserait des consultations d'une durée adéquate sur une série de questions de fond figurant dans les résultats du bilan mondial⁵, en veillant à ce que ces discussions complètent celles de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) concernant les modalités du dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial.

5. Sur proposition du Président, la CMA a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection de membres supplémentaires au Bureau ;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - d) Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs.

¹ La sixième session de la CMA s'est tenue parallèlement à la vingt-neuvième session de la COP et à la dix-neuvième session de la CMP. Les délibérations de la COP et de la CMP figurent dans les documents [FCCC/CP/2024/11](#) et [FCCC/KP/CMP/2024/7](#), respectivement. Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA qui ont eu lieu pendant leurs sessions respectives figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.

² Les séances des organes directeurs et des organes subsidiaires mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

³ Voir le document [FCCC/CP/2024/11](#), par. 8 à 10.

⁴ Voir le document [FCCC/PA/CMA/2024/1](#), note de bas de page 94.

⁵ Décision [1/CMA.5](#).

3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Questions relatives au bilan mondial :
 - a) Éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble ;
 - b) Rapport du dialogue annuel sur le bilan mondial annuel visé au paragraphe 187 de la décision 1/CMA.5.
5. Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste.
6. Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes.
7. Autres directives sur les caractéristiques des contributions déterminées au niveau national, visées au paragraphe 26 de la décision 1/CP.21.
8. Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement parties pour la notification et le renforcement des capacités.
9. Questions relatives à l'adaptation :
 - a) Objectif mondial en matière d'adaptation ;
 - b) Rapport du Comité de l'adaptation ;
 - c) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement.
10. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et rapport annuel commun de son comité exécutif et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques⁶.
11. Questions relatives au financement :
 - a) Nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique ;
 - b) Questions relatives au Comité permanent du financement ;
 - c) Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat ;
 - d) Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial ;
 - e) Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds ;
 - f) Arrangements entre la Conférence des Parties, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices ;
 - g) Questions relatives au Fonds pour l'adaptation ;
 - h) Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord ;

⁶ L'inscription de ce point à l'ordre du jour et les annotations relatives à celui-ci ne préjugent pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme.

- i) Rapport des pays développés parties sur le doublement de leur contribution collective au financement de l'action climatique des pays en développement parties pour l'adaptation d'ici à 2025, par rapport au niveau de 2019 ;
 - j) Dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision 1/CMA.5⁷.
12. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies :
- a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
 - b) Programme de mise en œuvre des technologies.
13. Questions relatives au renforcement des capacités.
14. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
15. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris :
- a) Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 2/CMA.3 ;
 - b) Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris et mentionné dans la décision 3/CMA.3 ;
 - c) Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3.
16. Questions relatives au comité institué pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord de Paris, visé au paragraphe 2 de l'article 15 de l'Accord.
17. Questions administratives, financières et institutionnelles.
18. Réunion de haut niveau :
- a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
19. Questions diverses.
20. Clôture de la session.
6. À la même séance, des déclarations ont été faites par des représentant(e)s de neuf Parties⁸.

B. Élection de membres supplémentaires au Bureau (Point 2 b) de l'ordre du jour)

7. À la 1^{re} séance de la sixième session, le Président a informé la CMA que, comme cela avait été annoncé à la reprise des premières séances de la COP à sa vingt-neuvième session et de la CMP à sa dix-neuvième session, Julio Cordano (Chili) avait entamé des consultations en vue de l'élection des membres des bureaux des organes relevant de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris.

⁷ L'inscription de la question à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'issue de l'examen, dans le cadre du SBI, des questions relatives aux modalités du dialogue.

⁸ Disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/resumption-of-opening-of-cop-29-followed-by-opening-of-cmp-19-followed-by-opening-of-cma-6> (à 01:09:45).

8. Le Président a invité les groupes régionaux et les collectifs concernés à soumettre toutes les candidatures manquantes au plus tard le 16 novembre 2024. Sur proposition du Président, la CMA a décidé de reporter l'élection à la séance plénière de clôture de sa sixième session.

9. À la reprise de la 11^e séance, le 24 novembre, le Président a informé la CMA que, puisque tous les candidats au Bureau de la vingt-neuvième session de la COP étaient également issus de Parties à l'Accord de Paris, il ne serait pas nécessaire d'élire un membre supplémentaire au Bureau lors de l'élection qui aurait lieu à la séance plénière de clôture de la vingt-neuvième session de la COP⁹.

10. Sur proposition du Président, la CMA a élu les membres des différents organes et leurs suppléants (voir la liste relative aux élections¹⁰).

11. Le Président a informé la CMA que des candidatures aux élections des bureaux des organes constitués au titre de l'Accord de Paris étaient attendues et a invité instamment les groupes régionaux et les collectifs concernés à poursuivre leurs consultations et à soumettre les candidatures manquantes au secrétariat dans les meilleurs délais, au plus tard le 28 février 2025. Sur proposition du Président, la CMA est convenue qu'une fois que ces candidatures auraient été reçues par le secrétariat, les membres désignés seraient réputés élus à sa sixième session, conformément à la pratique établie.

C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

12. À sa 1^{re} séance, sur proposition du Président, la CMA a décidé de suivre l'organisation des travaux adoptée à la reprise de la première séance de la vingt-neuvième session de la COP¹¹.

13. Le Président a indiqué que les organes subsidiaires achèveraient leurs travaux le 16 novembre et a dit attendre avec intérêt les résultats de leurs sessions respectives.

14. Le Président a informé la CMA que les organes subsidiaires pourraient lui recommander des projets de décision ou de conclusion, afin qu'elle les examine et les adopte, au titre des points suivants déjà inscrits à leur ordre du jour :

- Point 4 a) Éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble
- Point 5 Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste
- Point 6 Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes
- Point 9 a) Objectif mondial en matière d'adaptation
- Point 9 b) Rapport du Comité de l'adaptation
- Point 9 c) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement
- Point 10 Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et rapport annuel commun de son comité exécutif et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, pour ce qui a trait au rapport annuel commun du Comité exécutif et du Réseau de Santiago et à l'examen de 2024 du Mécanisme international de Varsovie

⁹ Voir le document FCCC/CP/2024/11, par. 18.

¹⁰ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership>.

¹¹ Voir le document FCCC/CP/2024/11, par. 21 à 30.

- Point 11 b) Questions relatives au Comité permanent du financement, pour ce qui a trait au deuxième examen des fonctions du Comité
- Point 11 j) Dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision [1/CMA.5](#), pour ce qui a trait aux modalités du dialogue
- Point 12 b) Programme de mise en œuvre des technologies
- Point 13 Questions relatives au renforcement des capacités
- Point 14 Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre
- Point 15 a) Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision [2/CMA.3](#)
- Point 15 b) Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris et mentionné dans la décision [3/CMA.3](#)
- Point 15 c) Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision [4/CMA.3](#)
- Point 17 Questions administratives, financières et institutionnelles

15. Sur proposition du Président, la CMA a décidé de renvoyer au SBI l'examen des questions relevant du point 8 de l'ordre du jour (« Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement parties pour la notification et le renforcement des capacités »).

16. Le Président a indiqué que la CMA se réunirait de nouveau au cours de la seconde semaine de la session pour examiner les décisions et conclusions dont l'adoption aurait été recommandée par les organes subsidiaires.

17. Le Président a informé la CMA que le secrétariat avait préparé une version actualisée du rapport de synthèse sur les contributions déterminées au niveau national¹².

18. Le 13 novembre, la 4^e séance commune de la CMA à sa sixième session, de la COP à sa vingt-neuvième session et de la CMP à sa dix-neuvième session, et la 2^e séance de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et du SBI à leurs soixante et unièmes sessions respectives ont été consacrées aux déclarations liminaires¹³.

19. À la 11^e séance (23 novembre), le Président a rendu compte des résultats des consultations qu'il avait proposé, à la 1^{re} séance, d'organiser au titre de la décision visée au paragraphe 2 ci-dessus, au sujet de la marche à suivre concernant les questions suivantes qui ne figureraient pas à l'ordre du jour de la session de la CMA¹⁴ :

a) « Besoins spécifiques et situation particulière de l'Afrique »¹⁵ : lors des consultations menées par Jala Ibrahimova (Azerbaïdjan), malgré des discussions constructives, les Parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un consensus sur la marche à suivre ;

b) « Préoccupations soulevées par les mesures unilatérales de lutte contre les changements climatiques qui ont un effet restrictif sur le commerce, et moyens de promouvoir la coopération internationale dans le contexte des résultats du premier bilan mondial »¹⁶ ;

¹² Voir le document [FCCC/PA/CMA/2024/10](#), établi en application des décisions [1/CMA.2](#), par. 10, et [1/CMA.3](#), par. 30.

¹³ Voir le document [FCCC/CP/2024/11](#), par. 31 et 32.

¹⁴ Voir le document [FCCC/CP/2024/11](#), par. 40.

¹⁵ Voir le document [FCCC/CP/2024/11](#), par. 9 c).

¹⁶ Voir le document [FCCC/CP/2024/11](#), par. 9 d). À la reprise de la 11^e séance, le Président a rendu compte des résultats des consultations visées à cet alinéa, comme indiqué au paragraphe 40 b) dudit document.

c) « Septième examen du Mécanisme financier »¹⁷ : lors des consultations menées par Gard Lindseth (Norvège) et Ricardo Marshall (Barbade), les Parties ont échangé leurs points de vue, mais n'ont pas été en mesure de parvenir à un consensus sur la marche à suivre.

20. À la reprise de la 11^e séance, le Président a proposé que les décisions suivantes soient connues sous le nom de « Pacte de Bakou pour l'unité de l'action climatique » :

a) La décision 1/CMA.6, intitulée « Nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique » ;

b) La décision 2/CMA.6, intitulée « Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes » ;

c) La décision 3/CMA.6, intitulée « Objectif mondial en matière d'adaptation ».

D. Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

21. À la 11^e séance, le Président s'est référé au rapport sur la vérification des pouvoirs¹⁸, soumis par le Bureau conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur appliqué.

22. Se fondant sur le rapport du Bureau, la CMA a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session. En outre, le secrétariat a reçu les pouvoirs du Bhoutan, du Botswana et des Tuvalu le 21 novembre 2024.

E. Participation

23. Des informations sur la participation aux sessions tenues à Bakou sont présentées dans le document [FCCC/CP/2024/INF.2](#).

F. Documentation

24. Les documents dont la CMA était saisie à sa sixième session peuvent être consultés sur le site Web de la Convention¹⁹.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

25. À la 5^e séance (18 novembre), le Président du SBSTA, Harry Vreuls (Royaume des Pays-Bas), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur sa soixante et unième session²⁰ et a rendu compte oralement des résultats des soixantième et soixante et unième sessions de cet organe²¹.

26. Sur proposition du Président, la CMA a pris note du rapport du SBSTA sur sa soixantième session²², du projet de rapport du SBSTA sur sa soixante et unième session et du compte rendu oral présenté par le président de cet organe. Le Président a vivement remercié

¹⁷ Voir le document [FCCC/CP/2024/11](#), par. 9 b).

¹⁸ Voir le document [FCCC/CP/2024/10-FCCC/KP/CMP/2024/6-FCCC/PA/CMA/2024/16](#).

¹⁹ <https://unfccc.int/event/cma-6>.

²⁰ [FCCC/SBSTA/2024/L.13](#).

²¹ Le compte rendu oral est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/5th-plenary-meeting-of-the-cop/cmp/cma> (à 00:02:31).

²² Voir les documents [FCCC/SBSTA/2024/7](#) et [Add.1](#).

le Président du SBSTA pour la détermination avec laquelle celui-ci avait dirigé les travaux de cet organe ces deux dernières années et pour le soutien qu'il avait apporté à la présidence en veillant à ce que les travaux menés dans le cadre des organes subsidiaires soient organisés de manière efficace et à ce que leurs résultats soient transmis régulièrement aux organes directeurs.

27. Le Président a indiqué que les recommandations du SBSTA seraient examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour de la CMA.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (Point 3 b) de l'ordre du jour)

28. À la 5^e séance, le Président du SBI, Nabeel Munir (Pakistan), a présenté le projet de rapport du SBI sur sa soixante et unième session²³ et a rendu compte oralement des résultats des soixantième et soixante et unième sessions de cet organe²⁴.

29. Sur proposition du Président, la CMA a pris note du rapport du SBI sur sa soixantième session²⁵, du projet de rapport du SBI sur sa soixante et unième session et du compte rendu oral présenté par le président de cet organe. Le Président a vivement remercié le Président du SBI pour la détermination avec laquelle celui-ci avait dirigé les travaux de cet organe ces deux dernières années et pour le soutien qu'il avait apporté à la présidence en veillant à ce que les travaux menés dans le cadre des organes subsidiaires soient organisés de manière efficace et à ce que leurs résultats soient transmis régulièrement aux organes directeurs.

30. Le Président a indiqué que les recommandations du SBI seraient examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour de la CMA.

IV. Questions relatives au bilan mondial (Point 4 de l'ordre du jour)

A. Éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble (Point 4 a) de l'ordre du jour)

31. À sa 1^{re} séance, la CMA a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour des sessions du SBSTA et du SBI²⁶.

32. À la reprise de la 5^e séance (18 novembre), le Président a rappelé que les organes subsidiaires avaient transmis cette question à la CMA pour qu'elle en poursuive l'examen²⁷, ce qu'elle a accepté.

33. Le Président a invité Thureya Al Ali (Émirats arabes unis) et Patrick Spicer (Canada) à cofaciliter les discussions sur l'affinement des éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial.

34. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a prié les organes subsidiaires de poursuivre l'examen de cette question à leurs soixante-deuxièmes sessions respectives (juin 2025), en se fondant sur la note informelle qui est affichée sur le site de la Convention²⁸ et dont l'annexe contient une synthèse, aux fins de lui recommander un projet de décision, pour examen et adoption à sa septième session (novembre 2025).

²³ [FCCC/SBI/2024/L.15](#).

²⁴ Voir *supra*, note de bas de page 21 (à 00:11:07).

²⁵ Voir les documents [FCCC/SBI/2024/13](#), [Add.1](#) et [Add.2](#).

²⁶ Points 3 et 5 a), respectivement, des ordres du jour des soixante et unièmes sessions du SBSTA et du SBI (« Questions relatives au bilan mondial : éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble »).

²⁷ Voir les documents [FCCC/SBSTA/2024/10](#), par. 16, et [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 48.

²⁸ <https://unfccc.int/documents/644512>.

35. La CMA a noté que cette note informelle avait été élaborée par les cofacilitateurs dans le but de rendre compte des progrès réalisés et des points de vue exprimés par les Parties lors de cette session, qu'elle n'avait pas été approuvée d'un commun accord, qu'elle n'avait pas fait l'objet d'un consensus, qu'elle n'était pas exhaustive, qu'elle n'avait pas de statut officiel, qu'elle ne préjugait pas de la suite des travaux et qu'elle n'empêchait pas les Parties d'exprimer d'autres points de vue.

B. Rapport du dialogue annuel sur le bilan mondial annuel visé au paragraphe 187 de la décision 1/CMA.5

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

36. À la 1^{re} séance, le Président a invité la CMA à examiner le rapport de synthèse²⁹ relatif au dialogue annuel sur le bilan mondial qui a eu lieu aux soixantièmes sessions respectives des organes subsidiaires.

37. Sur proposition du Président, la CMA a décidé de mener des consultations sur cette question, lesquelles seraient cofacilitées par Noura Alissa (Arabie saoudite) et Kaarle Kupianen (Finlande).

38. À la 11^e séance, le Président a informé la CMA que, bien que la prise en compte du dialogue et du rapport de synthèse ait bénéficié d'un large appui, l'examen de cette question n'avait pu être achevé pendant cette session. Conformément aux articles 10 (al. c)) et 16 du projet de règlement intérieur appliqué, la question serait inscrite à l'ordre du jour provisoire de la septième session de la CMA.

V. Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste

(Point 5 de l'ordre du jour)

39. À sa 1^{re} séance, la CMA a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour des sessions du SBSTA et du SBI³⁰.

40. À la reprise de la 5^e séance, le Président a rappelé que les organes subsidiaires avaient transmis cette question à la CMA pour qu'elle en poursuive l'examen³¹, ce qu'elle a accepté.

41. Le Président a invité Georg Børsting (Norvège) et Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) à continuer de cofaciliter les discussions sur la question.

42. À la reprise de sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a demandé aux organes subsidiaires de poursuivre l'examen de cette question à leurs soixante-deuxièmes sessions respectives, en vue de lui recommander un projet de décision, pour examen et adoption à sa septième session.

VI. Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes

(Point 6 de l'ordre du jour)

43. À sa 1^{re} séance, la CMA a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour des sessions du SBSTA et du SBI³².

²⁹ Voir le document [FCCC/PA/CMA/2024/5](#).

³⁰ Point 8 des ordres du jour des soixante et unièmes sessions respectives du SBSTA et du SBI (« Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste »).

³¹ [FCCC/SBSTA/2024/10](#), par. 54, et [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 58.

³² Point 7 des ordres du jour des soixante et unièmes sessions respectives du SBSTA et du SBI (« Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes »).

44. À la 5^e séance, les présidents des organes subsidiaires ont indiqué que ceux-ci n'avaient pas été en mesure de conclure l'examen de la question à leurs soixante et unièmes sessions³³.

45. Le Président a invité Ursula Fuentes-Hutfilter (Allemagne) et Maesela Kekana (Afrique du Sud) à cofaciliter les discussions sur les éléments techniques du programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes. Il a également invité Dion George (Afrique du Sud) et Tore O. Sandvik (Norvège) à mener des consultations ministérielles sur les questions liées à l'atténuation.

46. À la reprise de sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [2/CMA.6](#) intitulée « Programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes ».

VII. Autres directives sur les caractéristiques des contributions déterminées au niveau national, visées au paragraphe 26 de la décision 1/CP.21

(Point 7 de l'ordre du jour)

47. À la 1^{re} séance, le Président a invité la CMA à poursuivre le débat sur cette question.

48. Sur proposition du Président, la CMA a décidé de mener des consultations sur cette question et chargé Sin Liang Cheah (Singapour) et Federica Fricano (Italie) de les cofaciliter.

49. À la 5^e séance, le Président a noté que les Parties avaient exprimé leurs points de vue sur la question, y compris ceux exposés dans la compilation non exhaustive des contributions effectuées pendant la session qui est affichée sur le site Web de la Convention³⁴. Sur proposition du Président, la CMA a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa huitième session (novembre 2026).

VIII. Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement parties pour la notification et le renforcement des capacités

(Point 8 de l'ordre du jour)

50. À sa 1^{re} séance, sur proposition du Président, la CMA a décidé de renvoyer au SBI l'examen de cette question³⁵.

51. À la reprise de la 5^e séance, le Président a rappelé que le SBI avait transmis cette question à la CMA pour qu'elle en poursuive l'examen³⁶, ce qu'elle a accepté.

52. Le Président a invité Sandra Motshwanedi (Afrique du Sud) et Ole-Kenneth Nielsen (Danemark) à continuer de cofaciliter les discussions techniques sur l'apport d'un appui financier et technique pour l'application de l'article 13 de l'Accord de Paris.

53. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [21/CMA.6](#) intitulée « Apport d'un appui financier et technique aux pays en développement parties pour la notification et le renforcement des capacités ».

³³ Voir les documents [FCCC/SBSTA/2024/10](#), par. 50, et [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 54.

³⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/644017>.

³⁵ Point 19 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI : « Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement parties pour la notification et le renforcement des capacités ».

³⁶ [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 126.

IX. Questions relatives à l'adaptation

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Objectif mondial en matière d'adaptation

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

54. À sa 1^{re} séance, la CMA a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour des sessions du SBSTA et du SBI³⁷.

55. À la reprise de la 5^e séance, le Président a rappelé que les organes subsidiaires avaient transmis cette question à la CMA pour qu'elle en poursuive l'examen³⁸, ce qu'elle a accepté.

56. Le Président a invité Lamin Dibba (Gambie) et Tina Kobilšek (Slovénie) à continuer à cofaciliter les discussions techniques sur l'objectif global en matière d'adaptation. Il a également invité Eamon Ryan (Irlande) et Franz Tattenbach (Costa Rica) à mener des consultations sur l'objectif mondial en matière d'adaptation.

57. À la reprise de sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [3/CMA.6](#) intitulée « Objectif mondial en matière d'adaptation ».

B. Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

58. À sa 1^{re} séance, la CMA a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour des sessions du SBSTA et du SBI³⁹.

59. À sa 5^e séance, sur recommandation des organes subsidiaires⁴⁰, la CMA a accueilli favorablement les rapports 2023 et 2024 du Comité de l'adaptation⁴¹.

C. Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement

(Point 9 c) de l'ordre du jour)

60. À sa 1^{re} séance, la CMA a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour des sessions du SBSTA et du SBI⁴².

61. À la 5^e séance, le Président a informé la CMA que les organes subsidiaires avaient décidé de poursuivre l'examen de cette question à leurs soixante-deuxièmes sessions respectives⁴³.

³⁷ Points 5 a) et 11 a), respectivement, des ordres du jour des soixante et unièmes sessions du SBSTA et du SBI (« Questions relatives à l'objectif mondial en matière d'adaptation »).

³⁸ [FCCC/SBSTA/2024/10](#), par. 37, et [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 75.

³⁹ Points 5 b) et 11 b), respectivement, des ordres du jour des soixante et unièmes sessions du SBSTA et du SBI (« Rapport du Comité de l'adaptation »).

⁴⁰ [FCCC/SBSTA/2024/10](#), par. 41, et [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 79.

⁴¹ [FCCC/SB/2023/5](#) et [FCCC/SB/2024/4](#).

⁴² Points 5 c) et 11 c), respectivement, des ordres du jour des soixante et unièmes sessions du SBSTA et du SBI (« Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement »).

⁴³ Voir les documents [FCCC/SBSTA/2024/10](#), par. 44, et [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 82.

X. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et rapport annuel commun de son comité exécutif et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques

(Point 10 de l'ordre du jour)

62. À sa 1^{re} séance, la CMA a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour des sessions du SBSTA et du SBI⁴⁴.

63. À la 5^e séance, les présidents des organes subsidiaires ont indiqué que ceux-ci n'avaient pas été en mesure d'achever l'examen de cette question à leurs soixante et unièmes sessions respectives⁴⁵ et le Président a invité Farhan Akhtar (États-Unis d'Amérique) et Pasha Carruthers (Îles Cook) à cofaciliter les discussions techniques sur la question.

64. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [16/CMA.6](#) intitulée « Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et rapport annuel commun de son comité exécutif et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques ».

65. En outre, sur proposition du Président, la CMA a élu les membres du Conseil consultatif du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques et du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, ainsi que leurs suppléants (voir annexe).

XI. Questions relatives au financement

(Point 11 de l'ordre du jour)

A. Nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

66. À la 1^{re} séance, le Président a invité la CMA à examiner le rapport annuel des coprésidents du programme de travail spécial sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique⁴⁶, y compris le cadre de base pour un projet de texte de négociation rendant compte des progrès accomplis⁴⁷, ainsi que le résumé des délibérations du dialogue ministériel de haut niveau sur le nouvel objectif chiffré collectif⁴⁸, qui s'est tenu à Bakou le 9 octobre 2024.

67. Le Président a remercié les coprésidents du programme de travail spécial sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique pour le rôle moteur qu'ils ont joué et les efforts qu'ils ont déployés au titre du programme de travail.

68. Le Président a également remercié Chris Bowen (Australie) et Yasmine Fouad (Égypte) d'avoir mené en son nom des consultations ministérielles sur le financement de l'action climatique.

⁴⁴ Points 6 et 13, respectivement, des ordres du jour des soixante et unièmes sessions du SBSTA et du SBI (« Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques »).

⁴⁵ Voir les documents [FCCC/SBSTA/2024/10](#), par. 45 à 48, et [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 94 à 97.

⁴⁶ Voir le document [FCCC/PA/CMA/2024/9](#).

⁴⁷ Voir le document [FCCC/PA/CMA/2024/9/Add.1](#).

⁴⁸ Voir le document [FCCC/PA/CMA/2024/12](#).

69. Sur proposition du Président, le CMA a créé un groupe de contact sur cette question et a chargé les coprésidents du programme de travail spécial sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique de le coprésider.

70. À la reprise de sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [1/CMA.6](#) intitulée « Nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique ».

71. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont deux au nom de groupes de Parties⁴⁹.

72. L'Inde a présenté une objection, déclarant que le mode d'adoption de la décision [1/CMA.6](#) était inéquitable, et a exprimé son opposition au document⁵⁰. Le Président a indiqué que la déclaration de l'Inde serait mentionnée dans le rapport de la session⁵¹.

B. Questions relatives au Comité permanent du financement

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

73. À la 1^{re} séance, le Président a invité la CMA à examiner le rapport annuel du Comité permanent du financement (CPF)⁵² ainsi que les recommandations relatives au deuxième examen des fonctions du Comité, qui figure à l'ordre du jour du SBI⁵³.

74. Sur proposition du Président, la CMA a créé un groupe de contact sur la question et a chargé Clara Schultz (Suède) et Ali Waqas Malik (Pakistan) de le coprésider.

75. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [8/CMA.6](#) intitulée « Questions relatives au Comité permanent du financement ».

76. Le Président a informé la CMA que le SBI avait décidé de poursuivre l'examen de la question relative au deuxième examen des fonctions du Comité permanent du financement à sa soixante-troisième session (novembre 2025)⁵⁴.

C. Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat

(Point 11 c) de l'ordre du jour)

77. À la 1^{re} séance, le Président a invité la CMA à donner au Fonds vert pour le climat des directives sur les politiques, les priorités en matière de programme et les critères d'admissibilité liés au financement de l'application de l'Accord de Paris, que la COP serait chargée de transmettre.

78. Sur proposition du Président, la CMA a créé un groupe de contact sur la question et a chargé David Kaluba (Zambie) et Pierre Marc (France) de le coprésider.

79. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [9/CMA.6](#) intitulée « Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat ».

⁴⁹ Les déclarations sont disponibles à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_106149 (à 02:03:28).

⁵⁰ L'Inde a demandé que sa déclaration soit mentionnée dans le rapport de la session. L'enregistrement de cette déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_106149 (à 02:08:15).

⁵¹ L'enregistrement de la déclaration du Président est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_106149 (à 02:21:38).

⁵² Voir le document [FCCC/CP/2024/6-FCCC/PA/CMA/2024/8](#).

⁵³ Point 15 b) de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Deuxième examen des fonctions du Comité permanent du financement »).

⁵⁴ Voir le document [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 107.

D. Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

(Point 11 d) de l'ordre du jour)

80. À la 1^{re} séance, le Président a invité la CMA à donner des directives sur ses politiques, ses priorités en matière de programme et ses critères d'admissibilité liés au financement de l'application de l'Accord de Paris, que la COP serait chargée de transmettre.

81. Sur proposition du Président, la CMA a créé un groupe de contact sur la question et a chargé David Kaluba et Pierre Marc de le coprésider.

82. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [10/CMA.6](#) intitulée « Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial ».

E. Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds

(Point 11 e) de l'ordre du jour)

83. À la 1^{re} séance, le Président a invité la CMA à examiner le rapport annuel du Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices⁵⁵.

84. Sur proposition du Président, la CMA a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par José Delgado (Autriche) et Amena Yauvoli (Fidji).

85. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [11/CMA.6](#) intitulée « Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds ».

F. Arrangements entre la Conférence des Parties, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices

(Point 11 f) de l'ordre du jour)

86. À la 1^{re} séance, le Président a invité la CMA à examiner le projet d'arrangements entre la COP, la CMA et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices, établi par le Comité permanent du financement et approuvé par le Conseil du Fonds⁵⁶.

87. Sur proposition du Président, la CMA a créé un groupe de contact sur la question et a chargé José Delgado et Amena Yauvoli de le coprésider.

88. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [12/CMA.6](#) intitulée « Arrangements entre la Conférence des Parties, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices ».

G. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation

(Point 11 g) de l'ordre du jour)

89. À la 1^{re} séance, le Président a invité la CMA à examiner le rapport annuel du Conseil du Fonds pour l'adaptation⁵⁷.

90. Sur proposition du Président, la CMA a créé un groupe de contact sur la question et a chargé Ralph Bodle (Allemagne) et Isatou Camara (Gambie) de le coprésider.

91. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [13/CMA.6](#) intitulée « Questions relatives au Fonds pour l'adaptation ».

⁵⁵ Voir les documents [FCCC/CP/2024/9-FCCC/PA/CMA/2024/13](#) et [Add.1](#).

⁵⁶ Voir le document [FCCC/CP/2024/6/Add.8-FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.8](#).

⁵⁷ Voir les documents [FCCC/KP/CMP/2024/4-FCCC/PA/CMA/2024/6](#) et [Add.1](#).

H. Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord
(Point 11 h) de l'ordre du jour)

92. À la 1^{re} séance, le Président a invité la CMA à examiner le rapport annuel des coprésidents sur le dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord⁵⁸.

93. Le Président a remercié les coprésidents, Gabriela Blatter (Suisse) et Mohammed Nasr (Égypte), pour les travaux qu'ils ont menés tout au long de l'année 2024 en vue de guider le dialogue et d'élaborer le rapport.

94. Sur proposition du Président, la CMA a créé un groupe de contact sur la question et a chargé Ben Abraham (Nouvelle-Zélande) et Elena Pereira (Honduras) de le coprésider.

95. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [14/CMA.6](#) intitulée « Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord ».

I. Rapport des pays développés parties sur le doublement de leur contribution collective au financement de l'action climatique des pays en développement parties pour l'adaptation d'ici à 2025, par rapport au niveau de 2019
(Point 11 i) de l'ordre du jour)

96. À la 1^{re} séance, le Président a invité la CMA à examiner le rapport intitulé « Doubling adaptation finance: efforts to respond to the call of the Glasgow Climate Pact » (Doublant le financement de l'adaptation : mesures en réponse à l'appel formulé dans le Pacte de Glasgow pour le climat)⁵⁹.

97. Sur proposition du Président, la CMA a créé un groupe de contact sur la question et a chargé Jens Fugl (Danemark) et Maria Luwalhati Tiuseco (Philippines) de le coprésider.

98. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [15/CMA.6](#) intitulée « Rapport des pays développés parties sur le doublement de leur contribution collective au financement de l'action climatique des pays en développement parties pour l'adaptation d'ici à 2025, par rapport aux niveaux de 2019 ».

J. Dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision 1/CMA.5
(Point 11 j) de l'ordre du jour)

99. À sa 1^{re} séance, la CMA a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour de la session du SBI⁶⁰.

100. À la reprise de la 5^e séance, le Président a rappelé que le SBI avait transmis cette question à la CMA pour qu'elle en poursuive l'examen⁶¹, ce qu'elle a accepté.

101. Le Président a invité Ricardo Marshall et Patrick Spicer à continuer de faciliter les discussions techniques sur la question.

⁵⁸ Voir le document [FCCC/PA/CMA/2024/11](#).

⁵⁹ Voir le document [FCCC/PA/CMA/2024/15](#).

⁶⁰ Point 5 b) de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Modalités du dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision [1/CMA.5](#) »).

⁶¹ Voir le document [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 51.

102. À la reprise de sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a demandé au SBI de poursuivre l'examen de cette question à sa soixante-deuxième session, en vue de lui recommander un projet de décision, pour examen et adoption à sa septième session.

103. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont quatre au nom de groupes de Parties^{62, 63}.

XII. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies

(Point 12 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

104. À sa 1^{re} séance, la CMA a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour des sessions du SBSTA et du SBI⁶⁴.

105. À sa 5^e séance, sur recommandation des organes subsidiaires⁶⁵, la CMA a adopté la décision 17/CMA.6, intitulée « Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques pour faciliter l'application de l'Accord de Paris ».

B. Programme de mise en œuvre des technologies

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

106. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé que le CMA avait invité le SBI à tenir compte, à sa soixante et unième session, du programme de mise en œuvre des technologies lorsque celui-ci examinerait le programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies⁶⁶. La CMA a noté que cette question devait donc être examinée en premier lieu par le SBI au titre de son ordre du jour⁶⁷.

107. Sur proposition du Président, la CMA a créé un groupe de contact, qui serait coprésidé par Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) et Elfriede More (Autriche) et qu'elle a chargé de poursuivre l'examen de la question une fois que le SBI aurait achevé son examen.

108. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision 18/CMA.6 intitulée « Programme de mise en œuvre des technologies ». Une Partie a fait une déclaration⁶⁸.

⁶² Le Chili a demandé que sa déclaration soit mentionnée dans le rapport de la session. L'enregistrement de cette déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_106149 (à 02:47:12).

⁶³ Les enregistrements de ces déclarations sont disponibles à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_106149 (à 02:47:12).

⁶⁴ Points 11 et 14 a), respectivement, des ordres du jour des soixante et unièmes sessions du SBSTA et du SBI (« Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies : Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques »).

⁶⁵ Voir les documents FCCC/SBSTA/2024/10, par. 70, et FCCC/SBI/2024/25, par. 99.

⁶⁶ Décision 1/CMA.5, par. 110.

⁶⁷ Point 14 c) de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies »).

⁶⁸ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_106149 (à 00:52:37).

XIII. Questions relatives au renforcement des capacités

(Point 13 de l'ordre du jour)

109. À sa 1^{re} séance, la CMA a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour de la session du SBI⁶⁹.

110. À sa 5^e séance, sur recommandation du SBI⁷⁰, la CMP a adopté les décisions suivantes :

a) La décision [19/CMA.6](#), intitulée « Deuxième examen du Comité de Paris sur le renforcement des capacités » ;

b) La décision [20/CMA.6](#), intitulée « Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour 2024 ».

XIV. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

(Point 14 de l'ordre du jour)

111. À sa 1^{re} séance, la CMA a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour des sessions du SBSTA et du SBI⁷¹.

112. À la reprise de la 5^e séance, le Président a rappelé que les organes subsidiaires avaient transmis cette question à la CMA pour qu'elle en poursuive l'examen⁷², ce qu'elle a accepté.

113. Le Président a invité Mattias Frumerie (Suède) et Andrei Marcu (Honduras) à cofaciliter les discussions à ce sujet.

114. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [22/CMA.6](#) intitulée « Questions relatives aux impacts des mesures de riposte mises en œuvre ».

XV. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris

(Point 15 de l'ordre du jour)

A. Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision [2/CMA.3](#)

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

115. À sa 1^{re} séance, la CMA a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour de la session du SBSTA⁷³.

116. À la reprise de la 5^e séance, le Président a invité Maria AlJishi (Arabie saoudite) et Peer Stiansen (Norvège) à cofaciliter les discussions sur cette question. Il a également invité Grace Fu (Singapour) et Simon Watts (Nouvelle-Zélande) à mener des consultations, principalement sur les fonctions du registre international prévu au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris.

⁶⁹ Point 16 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Questions relatives au renforcement des capacités »).

⁷⁰ Voir les documents [FCCC/SBI/2024/13/Add.1](#) et [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 109.

⁷¹ Point 9 des ordres du jour des soixante et unièmes sessions respectives du SBSTA du SBI (« Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris »).

⁷² Voir les documents [FCCC/SBSTA/2024/10](#), par. 58, et [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 62.

⁷³ Point 13 a) de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBSTA (« Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision [2/CMA.3](#) »).

117. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [4/CMA.6](#) intitulée « Questions relatives aux démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris ».

B. Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris et mentionné dans la décision 3/CMA.3

(Point 15 b) de l'ordre du jour)

118. À la 1^{re} séance, le Président a invité la CMA à examiner les rapports annuels 2023 et 2024 de l'Organe de supervision du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris⁷⁴.

119. Le Président a exprimé ses remerciements à Maria AlJishi et Martin Hession (Irlande), respectivement Présidente et Vice-Président de l'Organe de supervision, pour leur action à la tête de cet organe, ainsi qu'aux membres de l'Organe de supervision et leurs suppléants pour le dévouement, le dynamisme et l'esprit de compromis dont ils avaient fait preuve tout au long de l'année 2024. Il a noté que l'Organe de supervision avait mené des délibérations approfondies en 2024 et avait, à la dernière réunion de l'année (octobre), achevé ses travaux sur des éléments importants pour la mise en application effective du mécanisme. Le Président s'est félicité de cette dynamique positive.

120. Sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [5/CMA.6](#) intitulée « Directives concernant le mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris ». Une déclaration a été faite par un représentant d'une Partie⁷⁵.

121. La CMA a noté que des questions liées à des directives supplémentaires concernant le mécanisme étaient à l'ordre du jour du SBSTA⁷⁶. Sur proposition du Président, la CMA a créé un groupe de contact, qui serait coprésidé par Kate Hancock (Australie) et Sonam Tashi (Bhoutan) et qu'elle a chargé de poursuivre l'examen de la question des directives supplémentaires une fois que le SBSTA aurait achevé son examen. En outre, le Président a invité Grace Fu et Simon Watts à mener des consultations ministérielles, principalement sur le lien entre les registres des Parties et le registre du mécanisme.

122. À la reprise de sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [6/CMA.6](#) intitulée « Directives supplémentaires concernant le mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris ».

123. En outre, sur proposition du Président, la CMA a élu les membres du Conseil de supervision et leurs suppléants (voir annexe).

C. Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3

(Point 15 c) de l'ordre du jour)

124. À sa 1^{re} séance, la CMA a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour de la session du SBSTA⁷⁷.

⁷⁴ Voir les documents [FCCC/PA/CMA/2023/15](#) et [Add.1](#) ainsi que [FCCC/PA/CMA/2024/2](#) et [Add.1](#).

⁷⁵ Le représentant des Tuvalu a demandé que sa déclaration soit mentionnée dans le rapport de la session. L'enregistrement de cette déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_101728/agenda (à 01:53:48).

⁷⁶ Point 13 b) de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBSTA (« Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris et mentionné dans la décision [3/CMA.3](#) »).

⁷⁷ Point 13 c) de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBSTA (« Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision [4/CMA.3](#) »).

125. À sa 5^e séance, sur recommandation du SBSTA⁷⁸, la CMA a adopté la décision [7/CMA.6](#) intitulée « Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision [4/CMA.3](#) »/

XVI. Questions relatives au comité institué pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord de Paris, visé au paragraphe 2 de l'article 15 de l'Accord

(Point 16 de l'ordre du jour)

126. À la 1^{re} séance, le Président a invité la CMA à examiner le rapport annuel du Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris⁷⁹. Il a exprimé ses remerciements à Haseeb Gohar (Pakistan) et Christina Voigt (Norvège), Coprésidents du Comité, pour leur action à la tête de cet organe, ainsi qu'aux membres du Comité et à leurs suppléants pour le travail considérable effectué en 2024.

127. Sur proposition du Président, la CMA a décidé de mener des consultations cofacilitées par Paulette Bynoe (Guyana) et Arne Riedel (Allemagne) afin d'examiner les recommandations formulées par le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris dans son rapport annuel ainsi que la question du calendrier du premier examen des modalités et procédures.

128. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMA a adopté la décision [23/CMA.6](#) intitulée « Questions relatives au comité institué pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord de Paris, visé au paragraphe 2 de l'article 15 de l'Accord ».

129. Notant que les Parties avaient, à la session en cours, examiné les questions abordées dans la section II.B du rapport annuel du Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris, la CMA a conclu qu'elle poursuivrait l'examen de cette section à sa septième session.

130. En outre, sur proposition du Président, la CMA a élu les membres du Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris et leurs suppléants (voir annexe).

XVII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 17 de l'ordre du jour)

131. À sa 1^{re} séance, la CMA a relevé que cette question était inscrite à l'ordre du jour de la session du SBI⁸⁰.

132. À sa 5^e séance, sur proposition du Président, la CMA a approuvé les décisions suivantes⁸¹ :

a) La décision [20/CP.29](#), intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles » ;

b) La décision [21/CP.29](#), intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

⁷⁸ Voir le document [FCCC/SBSTA/2024/10](#), par. 81.

⁷⁹ Voir le document [FCCC/PA/CMA/2024/7](#).

⁸⁰ Point 20 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Questions administratives, financières et institutionnelles »).

⁸¹ Voir le document [FCCC/CP/2024/11](#), par. 128 (a) et b)).

XVIII. Réunion de haut niveau

(Point 18 de l'ordre du jour)⁸²

133. À la 2^e séance commune de la CMA, à sa sixième session, de la COP, à sa vingt-neuvième session, et de la CMP, à sa dix-neuvième session (12 novembre), le Président a ouvert la réunion de haut niveau. La première partie de la réunion de haut niveau s'est poursuivie à la 3^e séance commune des trois organes (13 novembre), tandis que la seconde partie s'est tenue les 19 et 20 novembre⁸³.

XIX. Questions diverses

(Point 19 de l'ordre du jour)

134. La CMA a noté qu'aucune autre question n'avait été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

XX. Clôture de la session

(Point 20 de l'ordre du jour)

135. À la reprise de sa 11^e séance, la CMA a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa session⁸⁴ et, sur proposition du Président, a autorisé la Rapporteuse à compléter ledit rapport, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

136. La Secrétaire exécutive adjointe de la Convention a informé la CMA que certaines des décisions adoptées au cours de la session avaient, sur le plan des ressources financières et humaines, des incidences qui allaient au-delà des crédits prévus dans le budget de l'exercice biennal 2024-2025, notant que les estimations de financement étaient préliminaires et fondées sur les informations disponibles à ce moment-là. Sauf indication contraire, toutes les activités relevant des points suivants sont classées comme temporaires ou à court terme⁸⁵ :

a) Au titre du point 8 de l'ordre du jour (« Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui financier et technique aux pays en développement parties pour la notification et le renforcement des capacités »), un montant de 81 000 euros sera nécessaire en 2025 ;

b) Au titre du point 9 a) de l'ordre du jour (« Objectif mondial en matière d'adaptation »), un montant de 349 000 euros sera nécessaire en 2025 ;

c) Au titre du point 11 a) de l'ordre du jour (« Nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique »), un montant de 648 000 euros sera nécessaire en 2025 ;

d) Au titre du point 14 de l'ordre du jour (« Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre »), un montant de 29 000 euros sera nécessaire en 2025. Ce montant estimé sera financé au moyen des ressources existantes ;

e) Au titre du point 15 a) de l'ordre du jour (« Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 2/CMA.3 », un montant de 450 000 euros sera nécessaire en 2025 ;

f) Au titre du point 15 c) de l'ordre du jour (« Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3 »), un montant de 57 000 euros sera nécessaire en 2025.

⁸² Voir le document [FCCC/CP/2024/11](#), par. 131 à 136.

⁸³ Voir le document [FCCC/CP/2024/11](#), par. 132 et 133.

⁸⁴ [FCCC/PA/CMA/2024/L.2](#).

⁸⁵ Voir le document [FCCC/SBI/2023/2](#), par. 26 et 27, pour des informations sur le classement des activités dans le cadre du budget de la Convention-cadre sur les changements climatiques.

137. À sa 11^e séance, sur proposition du Brésil, la CMA a adopté la résolution [1/CMA.6](#), intitulée « Expression de gratitude au Gouvernement de la République d’Azerbaïdjan et à la population de la ville de Bakou ».

138. À la 12^e séance commune de la CMA à sa sixième session, de la COP à sa vingt-neuvième session et de la CMP à sa dix-neuvième session (24 novembre), des représentants de Parties, de groupes de Parties et d’organisations ayant le statut d’observateur ont prononcé des déclarations finales⁸⁶.

139. Le Président a remercié les Parties pour le travail considérable accompli pendant la session.

140. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la sixième session de la CMA.

⁸⁶ Voir le document [FCCC/CP/2024/11](#), par. 142 et 143.

Annexe

Membres des Bureaux

Tableau 1

Conseil consultatif du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupe régional</i>
Membre	Eneida Rabdishta (Albanie)	Europe orientale
Membre	Voskehat Isakhanyan (Arménie)	Europe orientale

Tableau 2

Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupement de Parties (groupe régional)</i>
Membre	James Thonjo Maina (Kenya)	Parties non visées à l'annexe I (Afrique)
Membre	Hafiza Humaira Javaid (Pakistan)	Parties non visées à l'annexe I (Asie-Pacifique)
Membre	Ana Aguilar (Panama)	Parties non visées à l'annexe I (Amérique latine et Caraïbes)
Membre	Ashley Codner (Jamaïque)	Parties non visées à l'annexe I (Petits États insulaires en développement)
Membre	Paulette Bynoe (Guyana)	Partie non visée à l'annexe I

Tableau 3

Organe de supervision du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupe régional ou groupement de Parties</i>
Membre	Mkhuthazi Steleki (Afrique du Sud)	Afrique
Suppléant	Alick Muvundika (Zambie)	Afrique
Membre	Zulfiqar Younas (Pakistan)	Asie-Pacifique
Suppléant	Kentaro Takahashi (Japon)	Asie-Pacifique
Membre	Eduardo Williams Calvo Buendía (Pérou)	Amérique latine et Caraïbes
Suppléant	German Obando (Costa Rica)	Amérique latine et Caraïbes
Suppléant	Simon Fellermeier (Suisse)	États d'Europe occidentale et autres États
Suppléant	Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago)	Petits États insulaires en développement
Membre	Gebru Jember (Éthiopie)	Pays les moins avancés
Suppléant	Olivier Ishimwe (Rwanda)	Pays les moins avancés

Tableau 4
Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupe régional ou groupement de Parties</i>
Membre	Natasha Museba Banda (Zambie)	Afrique
Suppléante	Haidy Ahmed Mahmoud (Égypte)	Afrique
Membre	Eyad AlJubran (Arabie saoudite)	Asie-Pacifique
Suppléant	Haseeb Gohar (Pakistan)	Asie-Pacifique
Membre	Jimena Nieto (Colombie)	Amérique latine et Caraïbes
Suppléant	Édgar Fernández Fernández (Costa Rica)	Amérique latine et Caraïbes
Membre	Jonathan Davis (États-Unis d'Amérique)	États d'Europe occidentale et autres États
Suppléante	Christina Voigt (Norvège)	États d'Europe occidentale et autres États
Membre	Eunice Asinguza (Ouganda)	Pays les moins avancés